Entrepreneur de maçonnerie et de béton

RÉF | 8949

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Participer à l'organisation de l'entreprise et d'un chantier;
- Réaliser une maçonnerie;
- Participer à l'exécution d'un terrassement;
- Réaliser un égouttage ou un réseau d'évacuation;
- Assurer l'étanchéité et l'isolation d'un ouvrage;
- Coffrer;
- Ferrailler;
- Bétonner;
- Réaliser des travaux de transformation.

Programme

- **Cours professionnels :**

  Année préparatoire :
  Participation à l'organisation de l'entreprise et du chantier (12h)
  Participation à l'organisation de l'entreprise et du chantier - démonstration pratique (6h)
  Réaliser un maçonnerie (44h)
  Réaliser un maçonnerie - démonstration pratique (24h)
  Participer à l'exécution d'un terrassement (12h)
  Participer à l'exécution d'un terrassement - démonstration pratique (4h)
  Réaliser un égouttage, réseaux d'évacuations (12h)
  Réaliser un égouttage, réseaux d'évacuations - démonstration pratique (4h)
  Sensibilisation PEB (Performance Energétique du Bâtiment) (4h)
  Assurer l'étanchéité des ouvrages (24h)
  Assurer l'étanchéité des ouvrages - démonstration pratique (12h)
  Coffrer (16h)
  Ferrailler (4h)
  Bétonner (8h)
  Coffrage, ferraillage, bétonnage - démonstration pratique (8h)

Noeuds de maçonnerie - démonstration pratique (8h)
Réaliser des travaux de transformation (16h)
Travaux en hauteur (4h)

1ére année :
Analyse des données techniques d'un projet de chantier (48h)
Réaliser du métrer d'un chantier (16h)
Réaliser du devis d'un chantier (24h)
Modules techniques spécifiques "maçon" (32h)

2ème année :
Gestion de l'exécution technique d'un chantier (60h)
Créer ou reprendre une entreprise générale (4h)
Assurer le volet social (12h)
Assurer le volet administratif (16h)
Assurer le volet financier (8h)
Evaluer son entreprise (4h)
Suivi du projet d'entreprise (20h)
Modules techniques spécifiques "maçon" (32h)

- **Cours de gestion :**

  Droit; Comptabilité; Fiscalité; Commerce; Création d'entreprise.

- **Pratique professionnelle :**

  Formation en alternance. Vous devrez donc être occupé dans la profession sous forme soit :
  - d'une **convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
  - d'un contrat de travail;
  - d'une pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. (Pour une information, ou un conseil, contactez le lors d'une de ses permanences).

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit

souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, **consultez la fiche formation de l'IFAPME**

- **Attention :**

  Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
  MAIS, les cours professionnels seront suivis dans un Centre IFAPME.
  Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certain cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

235 euros

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre agé de 18 ans au 31/12 **ET** être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique **OU** être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes **OU** avoir suivi avec fruit le troisième degré de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification **OU** réussir un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français). Moyennant certaines qualifications dans le métier, il est possible d'être dispensé de l'année préparatoire et

d'occupation dans la profession.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation